



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
13 avril 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Éric GAILLARD, Maire.

Présents : Mme Sylviane BOUCHARD, M. Pierre CHAFFRINGEON, M. Éric GAILLARD, M. Cyril GOUDARD, M. Cyril GUINOISEAU, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, Mme Eliane NAMBOTIN, Mme Jennifer PUTELAT,

Absents excusés : Mme Adeline DUFOUR (pouvoir à Eliane NAMBOTIN), M. Sylvain LEFAIX, (pouvoir à Sylviane BOUCHARD), M. Max TISSOT-GUERRAZ (pouvoir à Eric GAILLARD), M. Maurice OBERLÉ, M. Damien PLANTADE,

Secrétaire de séance : Mme Adeline DUFOUR

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES : TAXE FONCIERE BÂTI (TFB) ET TAXE FONCIERE NON BÂTI (TFNB) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année, il convient de procéder au vote des taux des taxes locales : Taxe Foncière Bâti (TFB) et Taxe Foncière Non Bâti (TFNB). Il indique que la commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux à l'identique sur 2022 soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 30.07 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 63.81 %

2. BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

Madame Sylviane BOUCHARD, adjointe aux finances, présente et détaille :

En premier, le budget de la commune 2022, qui s'établit ainsi :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **789.083,61 €**
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1.001.111,33 €**

Puis le budget de l'eau :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **145.102,08 €**
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **841.722,82 €**

Et le budget de l'Assainissement :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **79.198,06 €**
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **841.081,59 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement 2022

3. ACHAT DE TERRAINS POUR LA CREATION D'UN PARKING PARCELLES AE304 ET AE305

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du PLU, la Commune avait mentionné plusieurs emplacements réservés dont les parcelles AE304 et AE305 situées « Rue du sabotier ». Suite au décès du propriétaire, et dans le cadre de la succession, ces parcelles sont mises en vente.

- Parcelle AE304 de 61 m2 pour un montant de **5 000.00 €**
- Parcelle AE305 de 122 m2 pour un montant de **10 000.00 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. AVIS POUR LA MISE EN VENTE DE 12 PAVILLONS SEMCODA ALLEE DES TILLEULS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que parfois la SEMCODA pratique la mise en vente ponctuelle de certains de ses ensembles immobiliers locatifs selon la procédure locale. L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place. S'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles.

La cession du patrimoine social doit être soumise à l'accord de la Commune c'est pourquoi la SEMCODA sollicite notre avis.

Ce sujet avait été abordé dans les questions diverses du précédent conseil municipal.

Deux théories s'opposent même si elles restent en lien avec le social :

- Le maire explique sa position : l'Etat, par l'article 55 de la loi SRU, impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux proportionnel à leur parc de résidences principales. Si les communes rurales ne sont à ce jour pas concernées par cette réglementation, il convient néanmoins de conserver un nombre de logement social dans la commune. A ce titre, dans le PLU, la commune a fait le choix d'imposer la création de logements sociaux dans les lotissements à créer. Le taux de logements sociaux sur la commune est de l'ordre de 19%. Néanmoins, Ambérieu-en-Bugey devrait rapidement dépasser les 15 000 habitants et dès lors, la commune entrera dans l'agglomération d'Ambérieu-en-Bugey. La commune sera alors dans l'obligation d'atteindre 20% de logements si elle ne veut pas être pénalisée. Le maire trouve dommageable de diminuer aujourd'hui notre taux de logements sociaux sur la commune en permettant la vente alors qu'elle devra investir pour en créer de nouveaux pour atteindre à nouveau ce taux de 20% dans les prochaines années.
- S'oppose à cette vision du maintien des logements sociaux sur la commune celle de permettre l'accessibilité à la propriété dans des conditions financières plus favorables, notamment pour les locataires.

Les deux options n'opposent pas vraiment les membres du conseil car les deux vont dans le sens du social, l'une restant sur la possibilité à de nouveaux locataires de trouver des loyers abordables sur la commune, en conservant un taux de logement sociaux très correct, l'autre permettant à des occupants actuels de ces logements de devenir propriétaires, mais réduisant d'autant le taux de logements sociaux sur la commune.

Au fil du débat, la majorité des membres présents souhaitent donner la priorité à la location avec le maintien du taux de logements sociaux proche de ce qui devrait être imposé à la commune dans les années à venir.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix contre et 2 voix pour, donne un avis défavorable pour la mise en vente de 12 pavillons SEMCODA situés Allée des Tilleuls.

5. DIVERS

Course cycliste :

Le passage sur la commune est prévu le 28/05/2022 entre 10h45 et 11h15.

Ordures ménagères :

Suite aux travaux, le passage des éboueurs « Rue Montessuy » n'est pas possible. Deux points de collecte collectifs sont mis en place à l'attention des habitants de la rue Montessuy, de la rue du Sabotier, de la Rue des Fontaines et du Clos Bréguet.

Troc aux plantes

Un Troc aux plantes a eu lieu le samedi 30 avril 2022 Place de l'Eglise, organisé par Adeline Dufour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire

Éric GAILLARD

Les membres du Conseil Municipal regrettent l'envoi tardif de ces comptes-rendus indépendant de notre volonté. L'arrivée d'une nouvelle personne au sein du secrétariat de mairie permettra des échanges plus fluides.